



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEMAINE DE **L'EXPORT**



Du 4 au 7 février 2025

Sommaire

Edito d'Éric Lombard.....	4
Calendrier de la Semaine de l'Export	6
Bercy France Export	7
Programme	9
Journée Accès au Marché	12
Programme	13
Le soutien public à l'export	15
Chiffres 2024.....	15
La Politique de financement à l'export	16
Les acteurs du soutien public à l'export	17
Les outils de soutien financier à l'export	20
La stratégie française d'approvisionnement en minerais et métaux critiques	31
L'appel à projets FASEP 2024 Financer l'innovation au service de la résilience : un nouveau partenariat avec la Banque Mondiale	34
L'Accès au marché	34
« Osez l'export ! » : Ayez le réflexe des accords de commerce à l'export	34
L'accompagnement des entreprises en matière d'accès au marché	36
De nouveaux accords pour de nouvelles opportunités	38
Les accords de facilitation de l'investissement pour conquérir de nouveaux marchés.....	41
Plan de Bercy	44



Édito

d'Éric Lombard

Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle
et numérique

L'export joue un rôle clef à la fois dans le dynamisme de nos entreprises françaises et dans leur résilience. Le monde de 2025 se fait plus concurrentiel et plus incertain que jamais, mais l'ouverture de nouveaux marchés nous permet de saisir les opportunités de croissance tout en évitant de dépendre d'un seul secteur ou d'une seule géographie afin de préserver notre souveraineté économique. L'export est aussi un des principaux leviers de renforcement de la compétitivité des entreprises tricolores, qui, en se confrontant à la concurrence internationale, deviennent plus agiles et diversifient leurs débouchés. C'est pour renforcer cette attractivité que j'ai fait de la simplification à tous les niveaux de notre vie économique une priorité de notre agenda pour l'année 2025. Enfin, l'export constitue un moteur essentiel de notre croissance, contribuant à la création d'emplois, à l'innovation et à la consolidation de notre autonomie stratégique.

Si l'export est essentiel pour la réussite des entreprises françaises, il impose de relever de sérieux défis. Sur le plan technique, il faut s'adapter à des normes et standards différents ; sur le plan administratif, maîtriser les formalités douanières ; sur le plan financier, enfin, être en capacité de réaliser les investissements nécessaires au déploiement à l'international. L'État et la Team France Export se tiennent à vos côtés pour les relever et faire de votre projection à l'international une réussite.

Notre « **Semaine de l'Export** » incarne d'ailleurs la pleine mobilisation de l'État au service de l'export français en rassemblant **Bercy France Export** et la **Journée Accès au Marché**. Elle s'inscrit dans la droite ligne de nos efforts pour que les entreprises améliorent encore leur compétitivité à l'export, en nous faisant des retours d'expérience comme des propositions de simplification, et en mobilisant mieux les outils publics, qu'ils soient ou non financiers.

Au plan financier, l'État propose, à travers Bpifrance Assurance Export, des outils pour gagner des marchés et sécuriser les paiements, même dans des pays à haut risque financier ou politique. Les FASEP, ces fonds d'études et d'aide au secteur privé, ainsi que les Prêts du Trésor permettent de positionner favorablement le savoir-faire et les offres françaises. En 2024, 1,1Md€ de Prêts du Trésor et 18,7 Mds€ d'assurance-crédit export ont ainsi été octroyés. L'État et son opérateur améliorent en continu leurs outils pour rester au sommet des meilleurs pratiques : **Bercy France Export** est précisément l'occasion d'échanger sur ces sujets.

La **Journée Accès au Marché** nous permet, quant à elle, d'aider les entreprises à se saisir pleinement des accords de commerce déjà en vigueur, et des opportunités commerciales liées.

En exportant ses produits, ses services et son savoir-faire, la France crée des partenariats avec toutes les économies du monde, façonne les normes internationales, et oriente les standards de qualité, de durabilité et de responsabilité. Ce faisant, elle déploie à l'international les conditions du développement et de l'affirmation de sa souveraineté économique. Mais elle diffuse également sa propre conception d'une économie moins carbonée, plus durable et plus juste.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous les membres et partenaires de la Team France Export, qui œuvrent chaque jour en faveur de l'internationalisation de nos entreprises. Je salue en particulier le travail de Bpifrance Assurance Export, Business France, CCI France, des Régions et des conseillers du commerce extérieur, acteurs clés dans cette dynamique.

Je vous souhaite une excellente **Semaine de l'Export 2025** !

Calendrier

Mardi 4	Mercredi 5	Jeudi 6	Vendredi 7
Bercy France Export	Journée Accès au Marché	Economisez grâce aux accords de commerce INITIATION	Démarrez à l'export depuis la France: les solutions de Business France
		Economisez grâce aux accords de commerce APPROFONDISSEMENT	
Bercy France Export	Exportations : ayez les bons réflexes !	Réussir à l'international : tout ce qu'il faut savoir sur la PI !	
	Venez découvrir Access2markets, l'outil pour mieux exporter !		



Bercy France Export est l'événement dédié aux enjeux de l'export, organisé chaque année par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Il rassemble les principaux acteurs de la communauté de l'export française : entreprises, banques, assureurs, membres de la Team France Export, conseillers économiques en ambassade et autres institutions.

Pour cette 11^{ème} édition, qui se tiendra le 4 février 2025, le thème "Exporter maintenant au service de demain" a été retenu. Dans un contexte international complexe et hautement concurrentiel, il est essentiel de proposer aux exportateurs français des outils financiers adaptés, qui leur permettent d'être compétitifs, de sécuriser et conquérir des parts de marché à l'international fondement de leur développement futur.

Quel programme pour cette journée pensée pour apporter des réponses concrètes aux exportateurs ? Un bilan du soutien public à l'export en 2024 sera présenté par le Trésor, avec la participation des dirigeants de Business France (accompagnement non financier), de Bpifrance Assurance Export (garanties et financements directs) et de la SFIL (refinancement des grands crédits-export). Les évolutions des dispositifs publics en 2025, et notamment la Politique de Financement Export de l'État, qui détermine le degré de disponibilité des outils de financement export publics pour chaque pays, seront présentés.

La matinée sera également ponctuée de moments forts : analyse des enjeux macroéconomiques globaux par la Cheffe économiste du Trésor, témoignages d'entreprises utilisatrices des outils de financement proposés par l'État, table ronde dédiée aux minerais et métaux critiques.

L'après-midi, des ateliers thématiques et géographiques seront proposés pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises. La journée se conclura par un temps d'échanges directs avec les chefs des services économiques en ambassade, les conseillers de Bpifrance Assurance Export et ceux de Business France.

Chaque année, Bercy France Export rencontre un vif succès auprès des entreprises de toutes tailles, désireuses de découvrir et comprendre les dispositifs de soutien public à l'export. Nous sommes heureux de vous offrir, avec la « Semaine de l'export », un format et des contenus enrichis, dans une logique d'amélioration continue de l'offre de l'Etat.

Programme*

MARDI 4 FÉVRIER 2025	
9h30 – 13h20	Session plénière animée par Armel CASTETS , sous-directeur du financement international des entreprises, DG Trésor
9h30	Discours d'ouverture d' Éric LOMBARD , ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique
09h50	<u>Garanties de cautions : MasterGrid</u> (témoignage vidéo d'une entreprise)
09h55	« Les enjeux macroéconomiques face au risque de fragmentation commerciale » Dorothee ROUZET , cheffe économiste de la DG Trésor
10h25	<u>Dispositif V.I.E : Waga Energy</u> Témoignage vidéo d'une entreprise
10h30	Présentation du bilan de l'activité 2024 et annonce de la Politique de Financement Export 2025 : Magali CESANA , Cheffe de service du SABINE, affaires bilatérales et internationalisation des entreprises, DG Trésor Benoit TRIVULCE , Directeur général de Business France Denis LE FERS , Directeur général de Bpifrance Assurance Export Philippe MILLS , Directeur général de SFIL
11h15	<u>FASEP : C3Medical</u> Témoignage vidéo d'une entreprise
11h20	Pause
11h40	<u>Assurance-crédit & Prêt du Trésor : Schneider Electric</u> Témoignage vidéo d'une entreprise
11h45	Grand témoin de l'édition 2025 : Jean-François JUÉRY , Vice-président, Aubert&Duval

12h05	<u>Assurance préfinancement export : ECM Technologie</u> Témoignage vidéo d'une entreprise
12h10	Les approvisionnements en minerais et métaux critiques. Table ronde animée par Magali CESANA , Cheffe de service du SABINE, DG Trésor <ul style="list-style-type: none"> • BRGM : Catherine LAGNEAU, Présidente-directrice générale • Eurodia : Mathieu BAILLY, Président • Imérys : Sébastien ROUGE, Directeur des Affaires Financières
12h55	Discours de Bertrand DUMONT , Directeur général du Trésor
13h15	Mot de clôture de Laurent SAINT-MARTIN , ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger (vidéo)
13h20	Pause déjeuner

14h30 – 18h00	Ateliers thématiques et géographiques <i>En continu au fil de l'après-midi : Chargés d'affaires de Bpifrance Assurance Export et Business France présents pour échanger avec les entreprises intéressées.</i>
14h30 – 15h30	Ateliers thématiques <ol style="list-style-type: none"> 1. Décryptage de la politique de financements export 2025 – Salle plénière – centre de conférence Pierre Mendès France 2. Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense – Salle Yvette Chassagne – 0061 Nord 1 Bâtiment Vauban 3. Accompagnement des entreprises sur les sanctions internationales et la mise en œuvre des dispositifs anticorruption – Salle Roger Goëtze – 0064 Sud 1 Bâtiment Vauban 4. Rapprochement du crédit export et de l'aide publique au développement – Salle Bloch Lainé Cour – centre de conférence Pierre Mendès France
15h30	Pause

<p>15h45 – 16h45</p>	<p>Ateliers géographiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Asie du Sud-Est – Salle Yvette Chassagne – 0061 Nord 1 Bâtiment Vauban 2. Inde – Salle Roger Goëtze – 0064 Sud 1 Bâtiment Vauban 3. Afrique anglophone – Salle Bloch Lainé Rue – centre de conférence Pierre Mendès France 4. Moyen-Orient - Salle plénière – centre de conférences PMF 5. Amérique du Nord - Salle Bloch Lainé Cour – centre de conférence Pierre Mendès France
<p>16h50 – 18h00</p>	<p>Rencontre avec les chef(fe)s de services économiques (sur réservation), <u>hall du centre de conférence Pierre Mendès France.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Europe : Serbie • Moyen-Orient : Arabie Saoudite, Qatar, Emirats Arabes Unis • Asie : Inde, Indonésie, Vietnam, Philippines, Kazakhstan • Amérique du Nord : Canada, Mexique • Afrique : Maroc, Kenya, Nigeria • Océanie : Australie

* susceptible d'être modifié



La 6^{ème} édition de la Journée "Accès au marché" sera dédiée à la promotion des accords de commerce de l'Union européenne en vigueur et des opportunités que les entreprises françaises peuvent en retirer à l'export.

Cette nouvelle édition marquera les 6 ans de la Journée Accès au Marché, inscrite pour la troisième année consécutive dans le cadre de la « Semaine de l'Export » qui associe la DG Trésor, le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, les Douanes, Business France ainsi que de nombreux partenaires (Commission européenne, INPI, INAO).

Seront en particulier abordés les **enjeux géopolitiques** qui affectent la **politique commerciale de l'Union européenne** et la stratégie européenne et française en matière de mise en œuvre des accords de commerce et de lutte contre les barrières au commerce sous l'égide du « Chief trade enforcement officer » (CTEO).

La Journée Accès au Marché mettra également l'accent sur l'utilisation concrète des accords de commerce par les entreprises et proposera un retour d'expérience sur plusieurs destinations à l'export de la part des services économiques. Enfin, l'événement mettra en avant la facilitation de l'investissement, en particulier les nouveaux accords conclus, qui constituent de nouvelles opportunités pour l'accès au marché des entreprises européennes et françaises.

Programme*

MERCREDI 5 FÉVRIER 2025	
10h00	<p>Vidéo d'introduction de Laurent SAINT-MARTIN, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Étranger</p> <p>Ouverture de la session par Bertrand DUMONT, directeur général du Trésor</p>
10h30	<p>Table ronde : La mise en œuvre de la politique commerciale de l'UE face aux enjeux géopolitiques : pour de nouveaux débouchés à l'export</p> <p>Modératrice : Sabine LEMOYNE DE FORGES – Sous-directrice Politique commerciale et investissements, DG Trésor</p> <p>Denis REDONNET – <i>Chief Trade Enforcement Officer</i> – Direction générale du Commerce de la Commission européenne</p> <p>Guillaume VANDERHEYDEN – Sous-directeur au commerce international – Direction Générale des Douanes et Droits Indirects</p> <p>Marie-Christine LE GAL – Directrice générale adjointe de l'alimentation du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et des forêts et CVO (<i>Chief Veterinary Officer</i>)</p> <p>Nicolas ERB – Directeur des affaires européennes – Alstom</p> <p>Benoit TRIVULCE – Directeur général (par intérim) – Business France</p>
11h30	<p>Retour sur l'utilisation des accords de commerce existants – Perspective des services économiques à l'étranger</p> <p>Modérateur : Timothée HURE, Chef du bureau des Règles internationales du commerce et de l'investissement, DG Trésor</p> <p>Jean-Alexandre EGEA – Chef du service économique d'Hanoi</p> <p>Morgan LARHANT – Chef du service économique régional d'Ottawa</p>
12h00	<p>Table ronde : La facilitation de l'investissement, de nouvelles opportunités pour l'accès au marché</p>

	<p>Modérateur : William ROOS – Chef du Service des affaires multilatérales et du développement, DG Trésor</p> <p>Corinne AMORI BRUNET – Ambassadrice du Bénin en France</p> <p>Jorge VITORINO – Chef de l’unité en charge des investissements et de la propriété intellectuelle – Direction générale du Commerce de la Commission européenne</p> <p>Nicolas PINAUD – Directeur adjoint des affaires financières des entreprises – OCDE</p> <p>Pierre MAURIN – Directeur de projet – Stratégie et Innovation - Veolia</p>
13h00	Conclusion

* susceptible d’être modifié

Le soutien public à l'export

CHIFFRES 2024

Outils de financement direct

FASEP : **28,9M€**

Prêts du Trésor : **1,1Mds€**

Avances remboursables : **8M€**

Outils d'assurance

Assurance-crédit : **18,7Mds€**

Assurance des cautions et préfinancements : **1,4Mds€**

Assurance-prospection : **246M€**

Assurance-change : **828M€**

Accompagnement export

19 688 chèques relance

1976 chèques relance VIE

109 pavillons Frances sur des salons à l'étranger et **2877**
entreprises accompagnées

500 acheteurs étrangers conviés en France à **37** événements
export

11 555 V.I.E en poste au 31 décembre 2024

La Politique de financement à l'export

La Politique de financement export (PFE) détermine l'appétit au risque de l'Etat pour ses outils de soutien à l'export en fonction du pays de destination.

Valable à la fois pour les instruments de soutien financier directs (prêts du Trésor, FASEP) et indirects (assurance-crédit et autres garanties export, garantie des projets stratégiques), la PFE établit les conditions posées par l'Etat pour soutenir financièrement les projets à l'export. Elle est renouvelée chaque année sous l'égide de la direction générale du Trésor, qui s'appuie sur ses services économiques à l'étranger, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères.

La PFE établit quatre catégories de pays :

- Ouvert sans conditions (vert foncé),
- Ouvert avec vigilance (vert clair),
- Ouvert sous conditions (jaune),
- Fermé (rouge).

La PFE fait l'objet d'une présentation publique lors de la conférence annuelle « Bercy France Export », en deux temps :

- Présentation générale lors de la session plénière, prévue à 10h00,
- Décryptage de la PFE en atelier thématique, prévu à 14h30.

La carte PFE 2025 est accessible
sur le site de la direction générale
du Trésor



Acteurs du soutien public à l'export

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Sous l'autorité du ministre de l'Economie, la direction générale du Trésor élabore la politique économique française au niveau national, européen et international. Elle établit des prévisions économiques et conseille les ministres sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel.

Elle veille à la régulation et au financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers et gère la trésorerie et la dette de l'État à travers l'Agence France Trésor (AFT).

Présente au sein des institutions financières internationales, la direction générale du Trésor participe aux négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales.

Elle conçoit les politiques de soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises et supervise l'aide au développement, à travers la tutelle des opérateurs Bpifrance Assurance Export, Business France et Agence Française de Développement (en cotutelle, pour ces deux derniers opérateurs, avec le ministère des Affaires étrangères).

BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT

Bpifrance Assurance Export, filiale du groupe Bpifrance est l'agence française de crédit export (export credit agency, ECA). Elle est chargée, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, de la gestion des garanties et des financements directs en soutien à l'exportation.

L'intervention de Bpifrance Assurance Export, en subsidiarité du marché privé, vise à dé-risquer les entreprises, leurs banques et renforcer la compétitivité des exportateurs auprès des acheteurs étrangers.

La gamme des outils de Bpifrance Assurance Export couvre chaque étape de la vie des entreprises à l'export : elle peut soutenir la prospection sur des marchés étrangers, faciliter l'émission de cautions ainsi que l'octroi de crédits de préfinancements par les banques, protéger les exportateurs et les acheteurs étrangers contre les variations des taux de change et d'intérêt, sécuriser l'exécution du contrat commercial ainsi que le financement des exportations, et assurer les investissements à l'étranger. Depuis le 1er janvier 2023, Bpifrance Assurance Export est également en charge de la gestion, au nom et pour le compte de l'Etat, des instruments publics de financement direct aux Etats étrangers (prêts du Trésor et dons FASEP).

L'intervention de Bpifrance Assurance Export est conditionnée à des exigences en termes de part française minimale dans les projets export assurés ou financés, afin de maximiser leur impact sur le tissu industriel national.

Par ailleurs, Bpifrance Assurance Export peut octroyer des garanties pour faciliter le financement de projets stratégiques en France ou à l'étranger, notamment pour sécuriser l'approvisionnement de clients français en matières premières.

BUSINESS FRANCE

Business France a pour mandat l'accompagnement non financier des entreprises dans leur développement à l'étranger.

La moitié des agents se situent en France, répartis entre les sièges parisiens et marseillais et les territoires en ce qui concerne les conseillers internationaux. Le reste des agents se trouvent à l'étranger au sein de 73 bureaux de Business France dans 55 pays.

- Engagées aux côtés des entreprises françaises, les équipes de Business France sont mobilisées pour les guider sur les marchés étrangers, les aider à générer des courants d'affaires et à dynamiser leurs ressources humaines avec de jeunes talents accueillis en Volontariat International en Entreprise (VIE), dont Business France assure la gestion administrative. Par exemple, l'agence permet aux entreprises de participer à moindre coût à des salons en France et à l'étranger, accompagne les PME et ETI à travers des programmes « boosters » et propose des plateformes numériques sur l'export.
- Également engagés aux côtés des entreprises étrangères pour faire réussir leurs projets en France, les experts sectoriels de Business France informent les investisseurs sur les opportunités, les mettent en contact avec les décideurs publics et les accompagnent jusqu'à leur installation.

Depuis janvier 2019, dans le cadre de la réforme du dispositif public d'accompagnement à l'export, Business France a concédé l'accompagnement des PME et ETI françaises à des partenaires privés sur les marchés suivants qui ont été renouvelés au 1er janvier 2024 : Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines et Singapour.

Les outils de soutien financier à l'export

LES ÉTAPES DE L'EXPORT

La prospection

L'assurance-prospection

L'Assurance Prospection couvre le risque de prospection et prend en charge une partie des frais générés par les démarches de prospection sur des marchés étrangers, sous forme d'une avance dont la plus grande partie n'est remboursée qu'en cas de succès de la prospection. Ce succès est caractérisé par la réalisation d'un chiffre d'affaires export dans les pays visés par le projet de prospection.

Les entreprises pouvant bénéficier de ce produit sont toutes les TPE / PME / ETI dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 M€.

En 2024, Bpifrance Assurance Export a octroyé 246 M€ d'assurance prospection portant l'encours total à 8 Mds€.

Pour en savoir plus sur l'assurance prospection, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Assurance Prospection \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-prospection)

Le don du Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP)

Le FASEP peut accompagner deux types de projets :

- **le FASEP-Etudes** finance principalement des études de faisabilité et de l'assistance technique, dans la perspective de faire émerger des projets à l'international ;
- **le FASEP-démonstrateur** finance des démonstrateurs de technologies innovantes pour répondre aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires en matière de développement durable.

Le FASEP répond à deux objectifs :

1. s'inscrire dans le cadre de l'Aide Publique au Développement (APD) française.

Le bénéficiaire de l'étude ou du démonstrateur doit donc être une entité publique, dans un pays éligible à l'aide au développement. Les projets financés par un FASEP doivent répondre aux besoins de développement des pays récipiendaires, dans une perspective de développement économique durable.

2. contribuer activement au développement international des entreprises françaises

en positionnant les FASEP sur des secteurs où elles disposent d'un savoir-faire reconnu, ou en leur permettant de déployer leurs technologies innovantes sur de nouveaux marchés.

PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION DU FASEP

Respect de la part française

- 85 % de part française
- Perspectives d'exportations françaises
- L'implication de startups/PME est un plus

Appropriation locale

- Intérêt du bénéficiaire
- Capacité à prendre en main la solution

Innovation

- Innovation technologique et sociale
- Maturité de la technologie

Impact environnemental et social

- Recherche de neutralité carbone
- Impact positif pour l'environnement et la biodiversité

Effet levier

- Probabilité de réalisation du projet
- Intérêt des bailleurs

CONTACTS

En administration centrale :

Le bureau FININTER2 de la DG Trésor : Aide-projet@dgtresor.gouv.fr

Dans les services économiques auprès des Ambassades de France à l'étranger :

Coordonnées sur le site Internet de la DG Trésor :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

L'avance remboursable

Le dispositif « article 90 » permet l'octroi d'avances remboursables destinées à adapter des produits existants ou des moyens d'industrialisation et de production associés, en vue de favoriser les commandes à l'exportation et de répondre à des besoins de partenaires étrangers. Ce dispositif est réservé aux matériels militaires, et dont la dimension revêt un caractère nécessaire à la protection d'un intérêt essentiel de sécurité nationale. L'avance est remboursée sur une base annuelle, qu'en cas de succès de projet. Ce succès est caractérisé par la réalisation d'un chiffre d'affaires sur le projet ayant spécifiquement bénéficié de l'avance.

A fin 2024, le dispositif bénéficie à 39 entreprises, dont 29 PME, pour un montant total d'encours de 70,9 M€.

Contact : dga-di-article90.contact.fct@intradef.gouv.fr

L'accompagnement sur les salons : Pavillons France et « L'export commence en France »

Les pavillons France :

Les [Pavillons France](#) de Business France sur les grands salons internationaux sont le principal vecteur de courants d'affaires à l'international pour les PME et ETI. La participation des entreprises françaises à ces Pavillons France est subventionnée à hauteur de 30%.

L'Export Commence en France

Business France finance la venue d'acheteurs étrangers sur des événements (salons, forums d'affaires) en France à la rencontre d'entreprises françaises souhaitant élargir leurs marchés mais n'ayant pas les moyens de se déplacer sur des événements à l'étranger.

Voir la liste des événements : <https://www.teamfrance-export.fr/actualites/lexport-commence-en-france--acceleration-de-la-filiere-agrotech-2024>

Les programmes « boosters »

Les « boosters » sont des programmes d'accompagnement collectif intensif à l'export pris en charge à hauteur de 60% par Business France. Les « boosters » s'étalent sur une

durée pouvant aller jusqu'à 12 mois, et s'adressent aux entreprises capables de conquérir un marché étranger. Les « boosters » sont sectoriels ou géographiques.

Voir la liste des boosters : <https://acceleration-international.teamfrance.fr/impact/>

L'accompagnement numérique

Depuis la crise sanitaire de 2020, Business France a mis en place deux outils de e-commerce.

La [marketplace Business France](#) permet à toutes les entreprises des secteurs de l'agroalimentaire et des cosmétiques d'exposer leurs produits gratuitement et constitue un outil de mise en valeur des produits et d'exposition du savoir-faire français. La plateforme sera ouverte à terme à d'autres secteurs.

L'autre mesure consiste en la mise en place d'un pavillon France numérique sur les plateformes de e-commerce, permettant la mise en relation des entreprises françaises avec des acheteurs internationaux et la conclusion de marchés.

Le Volontariat International en Entreprise (VIE)

Le volontariat international en entreprises (VIE) offre aux jeunes ressortissants français et ressortissants de l'Espace économique européen qui ont entre 18 et 28 ans, de tous niveaux de formation, la possibilité de réaliser une mission temporaire à l'étranger de 6 à 24 mois au sein d'une entreprise française. Ce dispositif permet ainsi d'une part, à des jeunes diplômés, d'acquérir une expérience qui les sensibilise à l'internationalisation de l'économie et qui renforce leur positionnement sur le marché du travail ; et d'autre part, aux entreprises, de bénéficier d'un outil pour leur développement à l'étranger. Il accompagne ainsi l'internationalisation des entreprises et contribue au renforcement de la communauté économique française dans le monde.

Plébiscité par les jeunes et les entreprises, le dispositif a bénéficié à 115 000 jeunes et 9500 entreprises depuis sa création en 2000. Fin octobre 2024, plus de 17 000 VIE étaient en poste au sein de plus de 2400 entreprises, dont 67% de PME-ETI, dans près de 130 pays.

La gestion et le développement du dispositif VIE est confiée à Business France pour le compte de l'Etat. La Direction générale du Trésor est activement impliquée dans le suivi du dispositif, en particulier dans les pays où Business France n'est pas représenté et où le réseau international de la direction se mobilise afin d'assurer au plus près et de manière optimale sa gestion.

[Mon Volontariat International : site officiel du V.I.E | V.I.A :](#)

<https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

Exemple d'entreprise

soutenu : WAGA ENERGY,

PME spécialisée dans la production de biométhane en valorisant le gaz des sites de stockage des déchets, bénéficie du dispositif VIE (11 depuis 2020) et a reçu le « prix du fort développement international avec le VIE ».

La négociation des contrats exports

L'assurance des cautions et des préfinancements exports

L'assurance des cautions et préfinancements couvre les banques, émettrices de cautions ou de crédits de préfinancements, contre le risque de défaillance financière de l'exportateur français. Afin de remporter les marchés exports, les entreprises doivent souvent émettre des cautions au bénéfice des acheteurs étrangers et couvrir leur besoin de fonds de roulement. Bpifrance Assurance Export facilite l'émission des cautions et/ou l'obtention d'un crédit préfinancement en assurant l'établissement bancaire émetteur contre le risque de non remboursement des sommes dues par l'exportateur en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire.

Exemple d'entreprise soutenue :
MasterGrid, ETI basée à Grenoble et spécialisée dans la maintenance d'équipements électriques de la basse à la très haute tension, a bénéficié d'une assurance des cautions exports de plusieurs millions d'euros dans le cadre de trois projets au Moyen-Orient et en Asie.

Exemple d'entreprise

soutenue : ECM

Technologies, ETI basée à Grenoble et spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements industriels pour le traitement thermique et la transformation des matériaux a bénéficié d'une assurance des préfinancements exports pour un contrat vers les Etats-Unis.

Les entreprises de toutes tailles peuvent en bénéficier. Dans les faits, le produit est majoritairement sollicité par les PME-ETI, qui bénéficient d'une quotité garantie supérieure (80% contre 50% pour les grandes entreprises, qui sont celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 300 M€). Tous les types d'engagements de caution de marché export, à l'exception des cautions d'offset, sont éligibles : soumission ; restitution d'acompte ; bonne exécution ; retenue de garantie.

Pour en savoir plus sur l'assurance des cautions et des préfinancements, contact : assurance-export-caution@bpifrance.fr

L'assurance change

L'assurance change neutralise le risque de change en garantissant à un exportateur un cours de change **dès la phase d'offre commerciale d'un projet**. Elle couvre jusqu'à 100% du risque de change jusqu'au dernier terme de paiement du contrat commercial de l'entreprise. Le produit est proposé dans différentes modalités, permettant aussi la couverture d'un flux de factures par exemple.

Les devises éligibles sont les suivantes : USD, HKD, CAD, CHF, GBP, JPY, SGD, DKK, NOK, CZK, SEK, NZD, AUD, HUF, PLN, ZAR, BRL, RUB, HKD, INR, KRW, RON, TWD, MYR, IDR, CNY, TRY, RON, MXN, CLP, COP, ILS, THB, PHP, PEN, SAR, AED, MAD, EGP, KZT, NGN, GHS, HRK, RSD, ISK, ZAR, BRL.

En 2024, Bpifrance Assurance Export a octroyé 828 M€ d'assurance-change export, soit une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente.

Pour en savoir plus sur l'assurance change, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/assurance-change-contrat>

Contact : assurance-export-change@bpifrance.fr.

Le financement des contrats d'exportation

Les prêts du Trésor

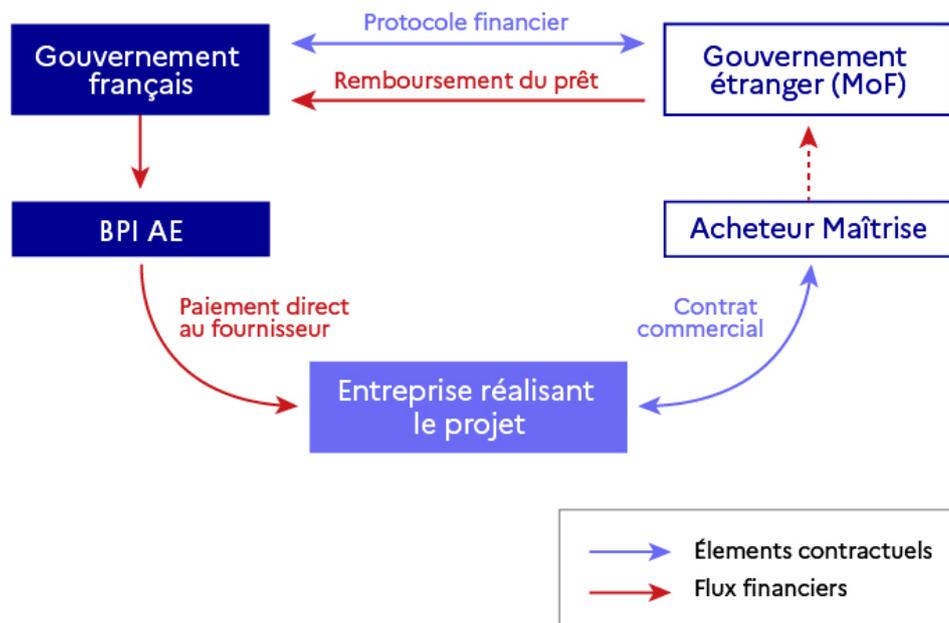
Les prêts du Trésor sont des prêts entre l'État et un État étranger destinés à financer un projet d'infrastructure à forte composante française. Ils mettent particulièrement l'accent sur les objectifs de développement durable. Il existe deux types de prêts du Trésor :

- les prêts concessionnels contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française et sont comptabilisés dans l'aide publique au développement ; ce type de prêt permet de financer des projets non rentables (c'est-à-dire non viables économiquement s'ils étaient financés aux conditions de marché), avec une condition de part française d'au minimum 70 %. Ces prêts sont [ouverts](#) actuellement à une trentaine de pays ;
- les prêts directs (non concessionnels), sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels. Il s'agit d'un outil de soutien à l'export qui vise à financer des projets rentables, à des conditions financières alignées sur les règles de l'Arrangement OCDE sur les crédits export (ces prêts ne peuvent financer que jusqu'à 85 % maximum du montant du contrat). La part française minimum exigée est de 50 %. Il est possible de mixer ces prêts directs avec un crédit bancaire couvert par l'assurance-crédit dans le cas de grands projets.

Un accord intergouvernemental (AIG) est négocié entre la France et l'État tiers pour fixer les conditions de mise en place et de remboursement du prêt. Le financement est directement versé de l'État à l'entreprise réalisant la prestation, au fur et à mesure de l'avancement du projet. L'État étranger rembourse l'État en fonction des conditions

négociées. Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Schéma d'un prêt du Trésor



L'assurance-crédit et la stabilisation de taux

L'assurance-crédit export couvre les risques encourus au titre de l'exécution du contrat, de son paiement ou du remboursement du contrat de prêt correspondant.

Elle protège :

- l'exportateur français contre le risque d'interruption de son contrat commercial et le non-paiement ;
- la banque prêteuse / confirmatrice contre le risque de non-paiement, pour des faits politiques et/ou commerciaux.

Elle concerne les opérations financées par un crédit d'une durée supérieure à 2 ans et est encadrée par l'Arrangement OCDE.

Cette assurance est destinée aux exportateurs français de toute taille (environ la moitié des dossiers instruits chaque année émanent de PME), pour toute la durée de leur contrat, de l'appel d'offre au dernier paiement. Elle est adaptée aux banques françaises et étrangères quel que soit le montant financé, sur des crédits en euros ou en devise. Il n'y a pas de frais de dossiers et le paiement de la prime se fait à l'émission de la police.

Exemple d'entreprise soutenue :
Schneider Electric, leader de la transformation numérique de la gestion de l'énergie et des automatismes industriels, a bénéficié d'une assurance-crédit mixée avec un Prêt du Trésor pour le projet d'automatisation du réseau électrique moyenne tension en Serbie

Pour les **grandes entreprises** (plus de 300 M€ de chiffre d'affaires), **l'assiette de crédit assurée est modulée en fonction du montant de la « part française » du contrat** : la quotité financée est égale à 2 fois la part française du contrat, dans la limite de 85% conformément à l'arrangement OCDE. Cela crée ainsi une forte incitation pour ces grands groupes à entraîner dans leur sillage autant de fournisseurs et sous-traitants français que possible. Les **PME et ETI dont le chiffre d'affaires est inférieur à 300 M€ voient leur assiette de financement maximisée (85% du contrat export). Dans les deux cas, la quotité garantie est de 95%.**

L'assurance-crédit peut être complétée d'une offre de stabilisation du taux du crédit au bénéfice de l'acheteur étranger. Cet outil permet à l'emprunteur d'avoir accès à un crédit à taux fixe, et à la banque émettrice de ne pas subir le risque de taux (entre le taux fixe qu'elle facture et le taux variable auquel elle se refinance sur les marchés) ; la différence étant supportée par l'Etat. La stabilisation de taux est également régie par l'Arrangement OCDE.

En 2024, Bpifrance Assurance Export a accepté 176 dossiers d'assurance-crédit pour un montant de près de 18,7 Mds€, portant l'encours total de garanties publiques à 66,8 Mds€, dans une centaine de pays.

Pour en savoir plus sur l'assurance-crédit, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Assurance-Crédit \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurances/assurance-credit) - [Procédure de stabilisation de taux d'intérêt \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurances/stabilisation-taux)

Contact : assurance-export@bpifrance.fr

La Garantie Interne – l’assurance-crédit export en France

La Garantie Interne est destinée à soutenir l’acquisition, par des acquéreurs français, de biens fabriqués en France lorsque ceux-ci sont en compétition avec les biens de fournisseurs étrangers soutenus par leur agence de crédit-export nationale. D’abord limité à l’acquisition de navires et de satellites, il a été étendu en 2024 à l’acquisition d’équipements utiles à la production et au stockage d’énergie et d’hydrogène bas-carbone. Il crée donc les conditions d’une concurrence équitable par la mise en place d’une garantie de même niveau que celle dont bénéficie les fournisseurs étrangers soutenus par leur agence de crédit export, et contribue à inciter les développeurs et industriels domestiques à sélectionner des équipements fabriqués en France pour leurs projets. L’exigence de part française est identique à celle de l’assurance-crédit export.

Les bénéficiaires de cette garantie peuvent être les institutions financières octroyant un prêt à l’acheteur français pour financer ces acquisitions ou le fournisseur lui-même. Seules les opérations pour lesquelles une concurrence existe entre le fournisseur français et une entreprise étrangère bénéficiant d’un soutien public à l’exportation sont éligibles à cette garantie.

Pour en savoir plus sur l’assurance-crédit, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Garantie interne \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/garantie-interne)

Contact : assurance-export@bpifrance.fr

Cap Francexport – outil réassurance crédit court-terme

Le dispositif public de réassurance court terme Cap Francexport vise à couvrir le risque de non-paiement au comptant sur les exportations des entreprises françaises, en complément du marché privé. Les couvertures restent fournies par l’assureur-crédit privé habituel de l’exportateur pour couvrir le risque de non-paiement du débiteur étranger, pour des faits politiques et/ou commerciaux.

Ce dispositif est ouvert aux entreprises françaises et potentiellement leurs filiales locales, et concerne les exportations dont la durée de paiement est ≤ 2 ans et ≤ 18 mois pour les produits agricoles. Il existe différents plafonds de garanties mais des exceptions peuvent être sollicitées au cas par cas auprès de Bpifrance Assurance export via l’assureur-crédit privé habituel de votre entreprise.

En 2024, Bpifrance Assurance Export a réassuré près de 280M€ grâce à ce dispositif.

Pour en savoir plus Cap Francexport, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Dispositif de réassurance CT Cap Francexport \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/dispositif-reassurance-ct-cap-francexport)

Contact : capfranceexport@bpifrance.fr

Les aides à l'implantation des entreprises en France et à l'international

La Garantie des Projets Stratégiques

La Garantie des Projets Stratégiques (GPS) vise à financer des projets considérés comme stratégiques pour l'économie française. La GPS est un outil délié de la condition de part française, qui permet de garantir des projets à l'étranger ou en France. Elle n'est pas soumise à l'arrangement OCDE mais respecte de ce fait le cadre européen relatif aux aides d'Etat : en conséquence, elle ne peut pas être accordée aux entreprises en difficulté, la quotité garantie est limitée à 80% et la prime est déterminée conformément au marché (au lieu de la grille OCDE en assurance-crédit export).

L'octroi de la GPS repose sur une instruction en deux étapes. Une première étape permet de déclarer l'éligibilité du produit à un stade relativement précoce de la structuration financière du projet. Plusieurs dizaines de projets impliquant la construction ou l'extension de sites industriels en France ont été déclarés éligibles dans de nombreux secteurs de l'industrie de la transition (production ou stockage d'énergie renouvelable, minéraux critiques, carburants durables, chimie organique...) ainsi que des projets à l'étranger contribuant par exemple à l'approvisionnement de la France en minerais utiles à la transition énergétique.

La seconde étape consiste en l'octroi de la garantie, pour un montant cumulé s'élevant en 2024 à près de 2 Mds€, réparti principalement sur les différentes industries de la transition, en particulier les gigafactories de batteries pour véhicules électriques.

Pour en savoir plus sur la GPS, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export [Garantie des projets stratégiques \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-export/garantie-des-projets-strategiques)

Contact : assurance-export@bpifrance.fr

La stratégie française d'approvisionnement en minerais et métaux critiques

La transition énergétique et numérique des économies implique un recours grandissant en matières premières à la production de différentes technologies : batteries pour véhicules électriques, énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et réseaux électriques), semi-conducteurs, superalliages...

Dans les années à venir, le lithium, le graphite, le nickel, le manganèse, le silicium, le cobalt, le cuivre ou encore les terres rares devraient faire l'objet d'une demande exponentielle. Selon la Commission, la demande de l'UE en terres rares devrait être multipliée par 6 d'ici à 2030, tandis que la demande de lithium devrait être multipliée par 12.

Dans ce contexte, certains minerais et métaux sont désormais considérés comme « critiques » ou « stratégiques », en raison de leur importance économique et du risque de pénurie qui pèse sur leur approvisionnement.

Face à l'augmentation attendue de la demande mondiale, ces minerais et métaux dits « critiques » sont devenu un enjeu stratégique pour de nombreux Etats désormais engagés dans une véritable « course aux métaux critiques ».

Pour répondre à ce défi, la France a mis en place une stratégie visant à réduire ses risques de dépendance tout en investissant dans ses capacités industrielles, avec un volet diplomatique et des outils financiers dédiés.

En complément de des politiques mises en œuvre par la Direction Générale des Entreprises, **la DG Trésor déploie une panoplie d'outils financiers pour soutenir, à l'étranger comme en France, les projets des entreprises françaises dans le secteur des minerais critiques :**

- **Par le déploiement de garanties bancaires pour des projets d'envergure (mines, usines de batteries), et notamment la Garantie des Projets Stratégiques (GPS)** qui peut être mobilisée pour garantir les dépenses d'investissement d'un projet minier à la condition qu'il soit associé à la signature de contrats d'approvisionnement bénéficiant à un industriel français ;
- **Par le versement d'avances ou de subventions qui viennent mettre en valeur l'expertise et la technologie des ETI françaises dans le domaine des minerais critiques.** Ainsi le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer le déploiement de projets démonstrateurs à l'étranger tout le long de la chaîne de valeur des métaux et minerais critiques. Dans la même optique, le FEXTE

peut permettre de financer des études et des programmes de coopérations techniques dans les pays en développement en lien avec l'AFD.

Forte de son réseau international, la DG Trésor accompagne les entreprises à l'étranger dans le secteur des minerais et métaux critiques pour contribuer à identifier des opportunités en matière de marchés et valoriser l'offre française face auprès des décideurs locaux.

L'appel à projets FASEP 2024

Financer l'innovation au service de la résilience : un nouveau partenariat avec la Banque Mondiale

Comme chaque année, la DG Trésor a lancé un appel à projets FASEP, une initiative passionnante qui permet de financer des projets de start-ups et des PME innovantes, sous le thème « Solutions innovantes pour une résilience renforcée face aux défis climatiques ». En plus des nombreuses candidatures reçues, nous avons amorcé une collaboration enrichissante avec la direction mondiale Agriculture de la Banque mondiale. L'objectif est de construire des projets de FASEP ensemble afin de maximiser les chances de transformer les pilotes financés en projets concrets.

Nous avons invité les TTL (Task Team Leaders) de la Banque mondiale à nous signaler des besoins dans leurs pays d'intervention, dans un secteur clé pour lequel un engagement financier de la Banque est envisagé. Nous avons ensuite cherché à proposer des solutions de technologies françaises répondant à ces besoins. Après avoir transmis les expressions des besoins repérées par la Banque mondiale à notre réseau d'entreprises, nous avons associé chaque projet à des candidats potentiels. Les TTL ont ensuite sélectionné les solutions technologiques qui répondaient le mieux à leurs besoins. Sur les 11 propositions identifiées par les TTL, 5 projets ont trouvé des candidats, et 3 ont abouti à des correspondances définitives. Parmi eux, 2 ont obtenu un financement, au Sri Lanka et à Maurice, tandis que nous continuons de chercher des solutions pour les autres. Nous sommes ravis de cette initiative, car elle a ouvert un nouveau canal de communication et a permis d'explorer de nouvelles pistes de développement de projets, avec des financements avals plus sécurisés. Nous essayons désormais de répliquer ce même schéma à d'autres secteurs.

Concernant l'appel à projets plus généralement, sur 60 candidatures reçues, 10 projets ont été retenus (y compris les projets Banque mondiale), pour un financement total de 4,7 M€.

L'accès au marché

« Osez l'export ! » :
Ayez le réflexe des accords de
commerce à l'export

L'Union européenne a conclu, au nom des États membres, dont la France, plus de **42 accords de commerce avec 74 partenaires**. Ces accords de commerce permettent aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et de bénéficier de réductions ou suppressions de droits de douane. La valeur de ces échanges commerciaux a connu une augmentation de plus de 30% au cours de ces cinq dernières années atteignant **2 300 Mds€**.

**74 pays
partenaires**
avec lesquels l'Union
européenne a conclu
des accords

44%
des échanges de
l'Union européenne
dans le monde

Les accords de commerce permettent d'améliorer la compétitivité-prix des entreprises en réduisant ou en supprimant les droits de douane sur les produits originaires des parties à l'accord.

Les entreprises françaises font une bonne utilisation de ces préférences tarifaires, avec un taux d'utilisation en 2023 de 89% à l'importation et de 80% à l'exportation. Toutefois, des marges d'amélioration sont encore possibles, avec plus de 500 M€ d'économies tarifaires par an à l'export.

2,7 Mds€

d'économie tarifaires
à l'exportation en 2021

500 M€/an

de droits de douane supplémentaires
à économiser à l'exportation*

Il est encore possible de renforcer le recours aux préférences. **C'est d'ailleurs une des mesures phares du plan export « Osez l'Export ! » d'août 2023 (la mesure 8). Dans le cadre de ce plan, la Direction générale du Trésor a lancé une enquête (trois questionnaires, plus de 600 réponses) auprès des entreprises afin de comprendre de manière plus granulaire les freins à l'utilisation des préférences tarifaires et les attentes des acteurs.**

Issu des enseignements de l'enquête et de travaux conjoints avec la Direction générale des Douanes et des Droits Indirects et Business France, le rapport « l'utilisation des préférences tarifaires par les entreprises » publié par la Direction générale du Trésor le 20 novembre 2023 identifie dix-huit pistes d'action visant à améliorer l'utilisation des préférences tarifaires, à l'importation comme à l'exportation, par les entreprises françaises. Il s'agit, au niveau européen, d'encourager les travaux destinés à harmoniser, simplifier ou dématérialiser les règles et formalités liées à l'origine ; au niveau national, d'améliorer l'accès à l'information, de mieux promouvoir les outils existants, de former davantage au sujet les acteurs clés de l'accompagnement à l'export, de mieux adapter la communication en fonction du secteur d'activité ou de la profession-cible et de décliner ces efforts pour chaque nouvel accord de commerce.

L'accompagnement des entreprises en matière d'accès au marché

Quelles sont les opportunités offertes par les accords de commerce ? Comment éviter les barrières au commerce dans les pays d'exportation ou obtenir leur levée ?

La Direction générale du Trésor vous accompagne tout au long de l'année pour vous saisir des opportunités des accords de commerce à l'export mais également dans la levée des barrières au commerce.

En partenariat avec les Douanes et Business France, nous organisons régulièrement des rencontres dans les régions ainsi que des webinaires auprès des entreprises ainsi que la Team France Export pour créer le **réflexe des accords de commerce**.

Une section dédiée à l'accès au marché est disponible sur le site internet de la Direction générale du Trésor, n'hésitez pas à vous rendre pour tout comprendre sur les accords de commerce !

DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR EXPORTER : DÉCOUVREZ ACCESS2MARKETS !

Facile d'accès et d'utilisation, cette nouvelle base de données donne toutes les clés aux entreprises pour pouvoir importer ou exporter en bénéficiant des meilleures conditions offertes par l'UE et accompagne les entreprises, étape après étape.

[Access2Markets](#) est le nouveau portail permettant aux exportateurs et aux importateurs de l'UE de trouver des informations détaillées afin que vous puissiez trouver le meilleur marché d'origine ou d'exportation pour vos produits sur :

- droits de douane
- règles d'origine
- taxes et droits additionnels
- procédures et formalités d'importation
- exigences relatives aux produits
- obstacles au commerce
- statistiques des flux commerciaux



Comment cela fonctionne ?

Exporter depuis l'UE, importer dans l'UE - Tout ce que vous devez savoir

Access2Markets vous permet d'obtenir les informations dont vous avez besoin lorsque vous effectuez des échanges avec des pays tiers, notamment sur les droits de douane, les taxes, les procédures, les formalités et les exigences, les règles d'origine, les mesures à l'exportation, les statistiques, les obstacles au commerce, etc. Vous pouvez également accéder aux principales informations nécessaires pour le commerce des services, l'investissement et les marchés publics dans les pays tiers. En outre, vous pouvez en savoir plus sur les accords commerciaux de l'UE, apprendre comment en tirer profit et lire les témoignages d'entreprises performantes qui les utilisent. Access2Markets est là pour vous aider, vous et votre entreprise, à importer et à exporter.

Mon Assistant en matière de commerce

Biens + ROSA Services et investissements Marché Restrictions imposées par la Russie/la Biélorussie

Y compris ROSA Rules of Origin Self-Assessment Comment utiliser ce formulaire Clause de non-responsabilité

Nom du produit ou code SH Pays de provenance Pays de destination

Nom du produit ou code SH Recherchez

Il suffit de se connecter sur la page d'accueil et d'entrer le produit et pays de destination ou de provenance de votre produit pour découvrir toutes les réglementations, droits de douane, règles d'origine et barrières au commerce présentes dans le pays de votre choix.

RETOUR SUR UN ÉVÈNEMENT EMBLÉMATIQUE AUPRÈS DE LA CCI HAUTS-DE-FRANCE :

Une soixantaine de participants, entreprises et institutions de la région Hauts-de-France s'est réunie mardi 20 février 2024 à la CCI Hauts-de-France autour de la **Direction générale du Trésor, de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), de la direction régionale des douanes de Lille, de la Commission européenne, de Business France et de CCI International Hauts-de-France** pour s'informer sur les opportunités et les nouveautés du Plan Export et des Accords de Commerce.

Un après-midi riche en contenu et en échange qui ont permis à chacun de mieux appréhender ces sujets afin de les intégrer pleinement dans leurs stratégies export.

Au programme :

Présentation du Plan Export

- Synthèse et propositions phare
- Focus sur le nouveau dispositif VTE - Volontariat Territorial à l'Export
- Les accords de commerce
 - Cadre général
 - Mesures emblématiques
 - Outils mis à disposition par la Commission Européenne
 - Conséquences juridiques des accords de commerce
 - Témoignages d'entreprises
 - Speed Meetings individuels

De nouveaux accords pour de nouvelles opportunités

En 2024, **3 accords de commerce** sont entrés en vigueur, développant d'avantage le réseau d'accords de l'UE et ainsi les opportunités à l'export pour les entreprises européennes.

L'ACCORD UE-CHILI

Entré en vigueur le 1^{er} février 2025, l'Accord UE-Chili vise à renforcer la coopération économique, améliorer l'accès aux marchés et promouvoir un commerce durable, tout en soutenant la croissance économique.

Le Chili est la **5^e puissance économique d'Amérique latine et le 3^e partenaire commercial de l'UE dans la région**. Cette nouvelle génération d'accords vise à approfondir cette relation, tout en développant un aspect durable des relations commerciales.

L'un des objectifs de cet accord est d'améliorer l'accès des produits européens au marché chilien, tout en garantissant des conditions favorables pour les exportations de l'UE. L'accord prévoit notamment **des exemptions de droits de douane sur 99,9 % des exportations de l'UE**. Cela permettra de réduire considérablement les coûts d'exportation pour les entreprises européennes. *In fine*, cela a pour but d'accroître les exportations de l'UE vers le Chili, **jusqu'à 4,5 Mds€**. L'accord permet de mettre en avant des secteurs clés en vue de futures exportations tels que :

- **L'Agroalimentaire et les Indications Géographiques Protégées (IGP)** : l'accord a pour intérêt de faciliter l'accès des produits agroalimentaires européens, notamment les produits laitiers, les fromages, les céréales, les farines de blé et les préparations alimentaires, qui bénéficiaient auparavant de droits de douane de l'ordre de 6%. De plus l'accord a pour but de **protéger les 216 IGP dont 41 IGP françaises** tels que le Beaufort, le Comté, le Cantal ou encore le Jambon de Bayonne, afin de lutter contre la concurrence déloyale ;
- **L'Industrie énergétique et transition énergétique** : le Chili, riche en ressources naturelles, s'engage à renforcer sa transition énergétique. L'UE avec son expertise dans les énergies renouvelables et la gestion de l'efficacité énergétique, bénéficie d'un accès facilité au marché chilien pour ses entreprises spécialisées ;
- **Les PME** : les petites et moyennes entreprises bénéficieront grandement de la réduction des formalités administratives et de la simplification des procédures d'exportation. Des plateformes numériques seront mises en place pour fournir aux PME toutes les informations nécessaires pour accéder aux marchés, et notamment aux marchés publics via une procédure administrative simplifiée.

L'ACCORD UE-NOUVELLE-ZELANDE

Entré en vigueur le 1^{er} mai 2024, l'accord UE – Nouvelle-Zélande a pour intérêt de renforcer les opportunités économiques pour les entreprises, les agriculteurs mais aussi les consommateurs, tout en respectant l'accord de Paris sur le climat et les droits sociaux.

Les échanges bilatéraux commerciaux actuels s'élèvent à **7,8Mds€ par an pour les biens et à 3,7Mds€ pour les services**. En termes d'exportations, l'UE exporte vers la Nouvelle-Zélande des biens d'une valeur de 5,5Mds€ par an et importe 3,7Mds€ de produits néo-zélandais. Cela signifie donc que **l'excédent commercial pour l'UE est de 3,2Mds€**. Cet accord vise une augmentation de ces échanges bilatéraux par le biais d'une suppression immédiate des droits de douane, cela portera les économies annuelles des entreprises européennes à **plus de 140M€**.

En ce qui concerne les exportations françaises, en 2023, les exportations françaises de biens vers la Nouvelle-Zélande dépassaient 520M€. On retrouve en tête des

exportations les machines et le matériel de transport pour plus de 290M€. Par la suite, il s'agit des produits alimentaires et des boissons (85M€), et enfin, les produits chimiques et connexes (72 M€). L'accord de commerce, du fait de la suppression des droits de douane, permettra de renforcer la compétitivité des entreprises françaises. De même que pour l'accord UE-Chili, ce dernier met en avant des domaines clés tels que :

- **Agriculture et Indications géographiques** : Les principales exportations étant issus de l'agroalimentaire, l'accord de libre-échange garantit une protection solide pour 526 produits alimentaires et boissons français en Nouvelle-Zélande, en évitant les contrefaçons et en assurant la commercialisation de produits authentiques portant leur nom traditionnel. L'accord comprend de ce fait, des dispositions permettant d'élargir la liste des indications géographiques protégées (IG), ce qui renforce la sauvegarde de l'héritage culinaire et culturel de l'Europe.
- **Investissement** : L'accord permet de mettre en avant des secteurs de service et d'industrie manufacturière, comme principaux domaines d'activités d'investissement. Actuellement, environ 140 entreprises françaises sont actives en Nouvelle-Zélande, principalement dans le domaine du commerce et de la distribution.
- **Marchés publics** : L'accord permet la mise en place d'un accès élargi au marché, dépassant le cadre de l'OMC pour inclure toutes les entités régies par les règles de passation des marchés de la Nouvelle-Zélande. De plus, l'accord met les entreprises européennes et donc françaises, et les entreprises locales sur un pied d'égalité.

L'ACCORD UE-KENYA

Entré en vigueur, le 1^{er} juillet 2024, l'accord de commerce entre l'UE et le Kenya a pour but de stimuler considérablement le commerce des marchandises au niveau bilatéral. Il s'agit par ailleurs du premier accord de commerce avec un pays en développement à contenir des engagements ambitieux en matière de durabilité.

Le Kenya est le **principal centre économique de l'Afrique de l'Est**. L'UE est le deuxième partenaire commercial du Kenya et son principal marché d'exportation. Les échanges commerciaux s'élevaient à **3Mds€ en 2023**, soit une augmentation de 16% par rapport à 2018.

Les exportations de l'UE vers le Kenya s'élèvent à 1,7Md€ et sont constituées de produits minéraux, de produits chimiques et de machines. L'accord énonce un accès immédiat à l'UE pour toutes les exportations kenyanes, tandis que l'ouverture sera progressive pour le marché kenyan, en tenant compte de son développement économique. Par ailleurs, le Kenya s'est engagé à libéraliser **82,6% des importations**

européennes. De plus, l'accord interdit les restrictions injustifiées ou discriminatoires à l'importation et à l'exportation. Enfin, l'accord vise à améliorer les règles et procédures douanières pour faciliter les échanges. De même que pour les accords précédents, des domaines clés sont mis en avant tels que :

- **L'agriculture durable :** L'accord met en avant un chapitre sur le développement de l'agriculture durable. Cela se traduit par le développement rural, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles et culturelles et la création de revenus et d'emplois dans le secteur agricole.
- **Protection du climat et de l'environnement :** la protection de l'environnement est au cœur de l'accord avec notamment un engagement à mettre en œuvre l'accord de Paris sur le changement climatique, la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages et l'exploitation forestière. Par ailleurs, des représentants indépendants de la société civile (syndicats, associations professionnelles et ONG) pourront conseiller les deux parties sur la mise en œuvre de l'accord.

Les accords de facilitation de l'investissement pour conquérir de nouveaux marchés

Les traités d'investissement sont des accords ayant pour intérêt le traitement par un Etat des investissements effectués par des personnes physiques ou morales issus d'un autre Etat. Ces traités peuvent être négociés dans un cadre bilatéral, multilatéral ou à un niveau sectoriel. Ils visent à protéger les investissements via des règles protectrices de traitement, tout en les incitant.

Afin de favoriser les investissements inclusifs et durables, l'UE a initié un cadre de facilitation des investissements pour améliorer le climat de l'investissement.

FOCUS SUR L'ACCORD UE-ANGOLA

Le 1^{er} septembre 2024 est entré en vigueur le premier accord européen sur la facilitation des investissements durables (AFID ou SIFA en anglais), entre l'Union européenne et l'Angola.

Contexte et enjeux de l'investissement

L'Angola est un pays clé de l'Afrique subsaharienne, il s'agit d'une destination de plus en plus attractive pour les investissements étrangers. En 2022, il a représenté **8% des Investissements Directs Étrangers** (IDE) de l'Union Européenne (UE) en Afrique, totalisant **21,7Mds€**. L'UE reste le principal partenaire commercial et financier de l'Angola. Le pays a longtemps été dominé par le secteur pétrolier, il cherche aujourd'hui à diversifier ses investissements et à développer de nouveaux secteurs stratégiques. Des projets tel que le corridor ferroviaire de Lobito, soutenu par l'UE, visent à dynamiser différents secteurs :

- l'agriculture,
- les infrastructures,
- les énergies renouvelables,
- et le tourisme.

Cette volonté de diversification s'accompagne de réformes pour rendre l'environnement des affaires plus attractif, notamment en améliorant la transparence, la prévisibilité et la gouvernance, tout en intégrant des critères de durabilité.

L'accord UE-Angola s'inscrit dans la stratégie européenne de libéralisation des échanges et de durabilité.

Le SIFA ou Accord sur la Facilitation des Investissements Durables

Il s'agit du premier accord de ce type signé par l'UE et il marque une étape importante dans la promotion d'investissements durables pour les signataires. L'objectif principal de cet accord est de **créer un environnement plus favorable et plus prévisible** pour les investisseurs, tout en intégrant des **engagements concernant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**.

Le SIFA vise à faciliter l'expansion des investissements en garantissant une meilleure gestion des projets d'investissement. Il repose sur plusieurs principes clés :

- la publication claire des lois et des conditions applicables aux investissements,
- la mise en place de points de contact pour les investisseurs et la promotion de plateformes uniques pour l'accès à l'information.

Ces mesures permettent de réduire les barrières à l'entrée et d'encourager une relation plus transparente entre l'État angolais et les États de l'Union européenne, afin de faciliter et protéger les futurs investissements.

Les enjeux de durabilité

L'accord inclut des engagements spécifiques pour intégrer des principes environnementaux et sociaux dans les projets d'investissement. Cela inclut des engagements de l'Angola à respecter **les accords internationaux sur le travail et l'environnement**, tels que l'Accord de Paris. L'accord énonce également la **diligence raisonnable des investisseurs**, en encourageant la mise en œuvre des instruments internationaux sur la responsabilité des entreprises, notamment les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, le Pacte mondial des Nations Unies, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

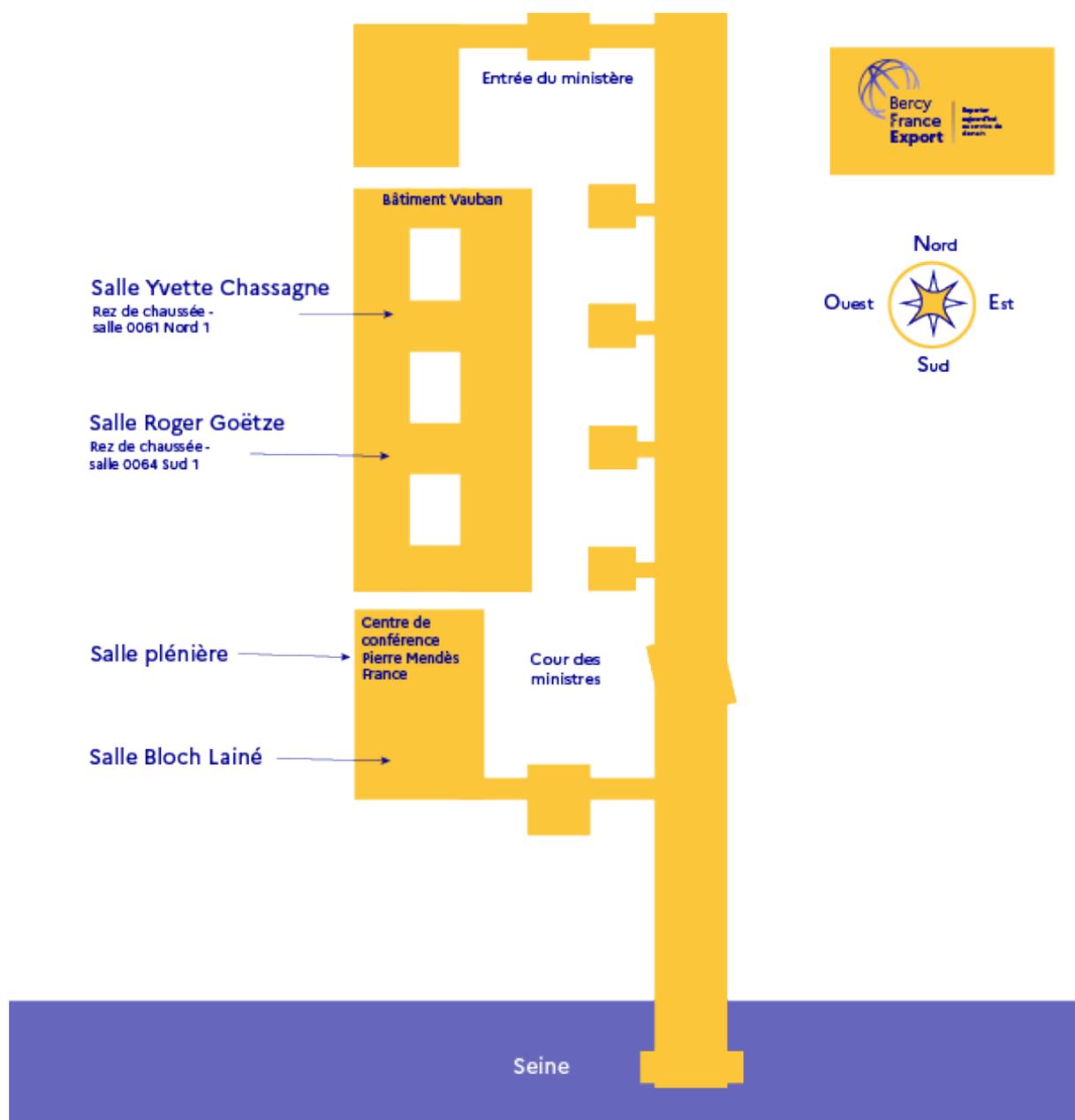
L'accord présente des avantages stratégiques tant pour l'Union Européenne que pour l'Angola. Pour l'UE, le SIFA met en place pour les investisseurs, un environnement sécurisant économiquement, tout en contribuant à ses objectifs de développement durable. En améliorant la prévisibilité des investissements, l'UE **souhaite renforcer ses investissements en Angola**, en particulier dans les secteurs non pétroliers comme les infrastructures, les énergies renouvelables et les technologies vertes.

De plus, selon le Sustainability Impact Assessment (SIA), l'accord devrait améliorer l'attractivité de l'Angola pour les investisseurs étrangers tout en mettant en place des mécanismes de suivi pour garantir que les engagements en matière de durabilité soient respectés. Le corridor ferroviaire de Lobito, soutenu par l'UE, est un exemple de projet potentiel qui pourrait en bénéficier et contribuer à dynamiser l'économie angolaise, au-delà des secteurs traditionnels. Par le biais de sa diversification, l'Angola offre de nouvelles opportunités d'investissements tels que dans les domaines des énergies renouvelables, des technologies vertes, et des infrastructures durables

Enfin, cet accord permet de conjuguer les impératifs de durabilité lié au changement climatique avec l'attraction d'investissements. Pour l'Angola, cet accord permet une diversification de son économie, tandis que pour l'UE, il permet de renforcer ses investissements sur ce marché tout en respectant les valeurs du développement durable.

Pour l'Angola, cet accord représente une chance de diversifier son économie, tandis que l'UE voit dans cet accord un moyen de renforcer sa présence sur un marché stratégique tout en promouvant ses valeurs de développement durable.

Plan de Bercy



NOTES

NOTES

CONTACTS PRESSE

Direction générale du Trésor

01 44 87 73 24

presse@dgtresor.gouv.fr



Retrouvez toutes nos actualités
sur www.tresor.economie.gouv.fr
Abonnez-vous à notre [newsletter](#)